

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025**

**Délibération n°2025.10.158.B**

**Zone industrielle de Nersac : vente de parcelles à la société Next Emballage - Annulation des délibérations n°87 B du 12 juillet 2022, n°06 B du 16 janvier 2024 et n°119 B du 11 juillet 2024**

**LE SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 10 octobre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** : Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s)**: Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.10.158.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC : VENTE DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ NEXT EMBALLAGE - ANNULATION DES DÉLIBÉRATIONS N°87 B DU 12 JUILLET 2022, N°06 B DU 16 JANVIER 2024 ET N°119 B DU 11 JUILLET 2024**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Créée en 1973 et installée dans la ZI de Nersac, le groupe NEXT EMBALLAGE est spécialisé dans la conception et la fabrication d'emballages alimentaires autour de trois domaines d'expertise que sont le thermoformage plastique, l'extrusion plastique et le design d'emballages.

Le groupe emploie 100 personnes sur trois sites (Mur de Sologne, Les Echelles et Nersac) et a généré un chiffre d'affaires de 22 M€ en 2024.

Dans le cadre de son développement, le groupe NEXT EMBALLAGE projetait en 2022 de construire un bâtiment industriel sur des parcelles situées à l'arrière de son site à Nersac.

Les aléas économiques ont contraint le groupe à revoir le projet de construction à la baisse et à réajuster les besoins en foncier en conséquence.

Aussi, il convient d'annuler les délibérations des bureaux des 12 juillet 2022, 16 janvier 2024 et 11 juillet 2024 et de présenter une nouvelle délibération pour la vente de parcelles de superficie moindre à l'appui du plan communiqué par M. Pontaillier, Président du groupe NEXT EMBALLAGE, le 19 juin dernier.

Après instruction du dossier, GrandAngoulême a proposé au groupe de se porter acquéreur des parcelles suivantes :

Parcelles	Superficie totale	Propriétaire	Prix de vente
AE 583, AE 44, AE 585, AE 257, AE 587, AE 341	10 964 m <sup>2</sup>	anciennement propriété de la commune de Nersac	140 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251016-2025\_10\_158B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025

AE 388, AE 387, AE 390, AE 383	1 256 m <sup>2</sup>	GrandAngoulême	5 € HT/m <sup>2</sup> , soit 6 280 € HT
AE 402p (en cours de division, surface et prix total à confirmer après l'intervention du géomètre)	4 663 m <sup>2</sup> environ	GrandAngoulême	5 € HT/m <sup>2</sup> , soit 23 315 € HT environ
<b>Total</b>	<b>16 883 m<sup>2</sup> environ</b>	<b>GrandAngoulême</b>	<b>169 595 € HT environ</b>

L'ancien foncier de la commune de Nersac sera vendu forfaitairement à 140 000 € HT.

Les fonciers de GrandAngoulême seront vendus à 5 € HT le m<sup>2</sup>.

Lors d'une réunion le 3 septembre dernier, M. Pontaillier, Président du groupe NEXT EMBALLAGE a confirmé son intérêt à acquérir les dites parcelles, soit 16 883 m<sup>2</sup> environ, au prix de 169 595 € HT environ.

Vu l'avis des Domaines en date du 24 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de Madame le Maire,

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** les délibérations n°87 B du bureau du 12 juillet 2022, n°06 B du bureau du 16 janvier 2024 et n°119 B du bureau du 11 juillet 2024.

**D'APPROUVER** la cession au groupe NEXT EMBALLAGE, ou à toute société portant le projet pour son compte, à savoir :

- des parcelles cadastrées AE 583, AE 44, AE 585, AE 257, AE 587, AE 341, AE 388, AE 387, AE 390, AE 383 situées sur la ZI de Nersac d'une superficie totale de 12 220 m<sup>2</sup> moyennant un prix de 146 280 € HT avec une TVA de 29 256 € soit un prix TTC de 175 536 €,
- de la parcelle cadastrée AE 402p située sur la ZI de Nersac d'une superficie approximative de 4 663 m<sup>2</sup> moyennant un prix de 5 € HT le m<sup>2</sup>.

Les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif des parcelles cédées.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---



# PLAN DE SITUATION

Zone Industrielle - Nersac

1:3 000

